



BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

ENSEIGNEMENTS DES EVALUATIONS

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS (DERP) Numéro 10 | Décembre 2018

Evaluation rétrospective de performances

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DE PORTEFEUILLE PAYS-TOGO SECTEUR ELECTRICITE

Page 1

- 1. PRESENTATION SOMMAIRE DES PROJETS
- 2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION
- 3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE

Page 2

- 3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE (suite)

Page 3

- 4. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE
- 5. ENSEIGNEMENTS TIRES
- 6. RECOMMANDATIONS FORMULEES

Page 4

- 7. CONCLUSION SIGLES ET ACRONYMES

1. PRESENTATION SOMMAIRE DES PROJETS

La Banque a conduit une évaluation de portefeuille au Togo du 03 octobre au 29 novembre 2017. La dite évaluation englobait le secteur électrique avec trois (03) projets dont deux visités. Il s'agit du projet de renforcement et de construction des alimentations en énergie électrique au Togo (PRCAEET) et du projet de renforcement et d'extension du réseau de distribution d'énergie électrique (PRERDEE). La fiche signalétique des projets visités est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Fiche signalétique des projets.

	PRCAEET	PRERDEE
Approbation	22.06.2011	29.03.2012
Objet	Construction : (i) d'une ligne de 161 kV reliant les villes de Lomé et Atakpamé, (ii) de lignes Moyenne Tension 33 kV et 20 kV et (iii) de 45 km de lignes Basse Tension pour le raccordement de localités environnantes.	(i) Construction : lignes Moyenne Tension (MT) 20 kV en aérien et en souterrain, de lignes Basse Tension (BT), (ii) réhabilitation des postes sources de Kara et de Sokodé et (iii) construction d'une centrale de 1 400 kVA à Dapaong.
Montant financé	5 000 MFCFA	10 000 MFCFA
Durée d'exécution prévisionnelle	38 mois	48 mois
Durée d'exécution réelle⁴	42 mois ¹	58 mois
Etat⁵	En cours ² , avec un taux d'exécution de 65,95%	Achevé

¹ Niveau d'exécution du projet relevé lors de la visite de terrain

² Situation lors de la conduite de l'évaluation

³ Les sigles sont présentés à la fin de la fiche

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des 02 projets (PRCAEET et PRERDEE) avait pour objectif de fournir une appréciation de la contribution de la Banque à l'atteinte des objectifs de développement du Togo. Les objectifs spécifiques étaient d'examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience la durabilité et la performance des parties prenantes (la Banque et la partie Togolaise)

S'agissant spécifiquement des projets d'électricité, l'évaluation a permis (i) d'analyser la performance des projets financés au plan sectoriel (ii) d'identifier les facteurs ayant affecté la performance desdits projets, et (iii) de tirer des enseignements en vue de la formulation de recommandations dans le cadre des prochaines interventions de la Banque.

3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE

L'évaluation menée s'est inspirée du cadre d'analyse du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (CAD/OCDE), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

3.1. Pertinence

Les projets évalués s'inscrivaient dans le plan d'action prioritaire du Gouvernement Togolais. Ce plan vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, dans l'optique d'une croissance socio-économique durable. Cette politique est déclinée à travers : (i) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP³ II 2012-2016) ; (ii) la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013 – 2017; (iii) le document de politique et du plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique (2010) ; (iv) le programme national de maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables et (v) les Objectifs de Développement Durable (ODD 7) visant l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous à l'horizon 2030.

Par ailleurs, les objectifs visés par ces projets sont en adéquation avec les besoins du pays, des bénéficiaires, et les priorités de la Banque. La pertinence des projets peut être jugée très satisfaisante.

2

3.2. Efficacité

Cas de PRECAEET

- **Assurance de la continuité du service 24/24H dans la zone rurale (préfecture de l'Oti)**

Avant la mise en œuvre et l'exploitation du projet, la préfecture était électrifiée à partir de plusieurs groupes électrogènes assurant la fourniture de l'énergie électrique 12/24H sauf cas d'arrêt pour une maintenance systématique ou curative. Avec le projet, l'extension du réseau MT a permis de faire des raccordements sur le réseau interconnecté qui procure de l'énergie électrique 24/24H.

- **Réduction du coût moyen de l'énergie produite et distribuée dans la ZIP de 143,53 F/kWh à 58 F/kWh**

Le projet a connu un arrêt des groupes totalisant une puissance d'environ 1,6 MW et un raccordement des localités sur le réseau interconnecté, mais le coût de l'énergie distribuée a été ramené à 58 F/kWh. Ce résultat est certes encore inférieur à l'Objectif Spécifique 3 (réduction de 65%), mais est en bonne voie d'être atteint à la fin de la mise en œuvre du projet, selon les Experts.

- **Amélioration de l'équilibre financier du concessionnaire du service public de l'électricité**

Avant le projet, la CEET était confrontée à de lourdes charges d'exploitation liées à l'exploitation des groupes électrogènes dans les localités isolées du réseau interconnecté. Avec le projet, les charges d'exploitation ont baissé, suite à l'arrêt de l'utilisation des groupes. En effet, l'arrêt des groupes de Mango et Kambolé a permis à la CEET d'économiser en moyenne par an, respectivement 397 MFCFA et 78 MFCFA en combustibles et en lubrifiants. Cette situation offre au concessionnaire l'opportunité de dégager des ressources supplémentaires pour mieux assurer sa mission de développement du secteur de l'électricité au Togo.

Cas de PRERDEE

Le projet a permis de : (i) réduire des chutes de tension d'environ (30%) aux heures de pointes dans sa ZIP ; (ii) réduire l'Energie Non Distribuée (END) ; et (iii) raccorder 40 000 abonnés supplémentaires : Ce résultat a été atteint dès août 2012 et représente 19% de la clientèle regroupée dans les Agences d'Avepozo, Kegué, Agoé, Akossombo et Adidogomé.

- **Amélioration de la tension dans la ZIP entraînant une diminution des pertes techniques**

Le taux de perte est passé de 19,16 % en 2010 à 16,80 % en 2015, deux années après la fin d'exécution du projet. Il convient de rappeler que l'objectif de la CEET à travers la réalisation de ce projet était d'atteindre un taux de pertes global de 16,5%, cinq (5) années après la fin du projet.

- **Amélioration du taux d'accès à l'électricité**

La construction de la centrale de Dapaong et des quatre départs de ligne Moyenne Tension 20 kV de 11,3 km ont permis d'assurer la fourniture d'une énergie de qualité à la ville de Dapaong et les localités rurales voisines de Tantigou, Nassablé, Mango et Korbongou. Avec le projet, le taux d'accès à l'électricité dans la préfecture de TONE, dont le chef-lieu est Dapaong, a enregistré une croissance de 4,2% entre 2011 et 2015.

- **Amélioration du taux de recouvrement**

L'introduction des 10 000 compteurs prépayés installés dans le cadre du projet, représente une proportion d'environ 5% de la clientèle basse tension.

L'efficacité est jugée satisfaisante grâce à la réhabilitation et l'extension des réseaux MT et BT, qui ont facilité l'accès aux services énergétiques modernes aux populations.

3.3. Efficience

3.3.1. Efficience par rapport au respect du calendrier d'exécution

Les différents projets ont été souvent mis à l'épreuve par le retard accusé dans : (i) la levée des conditions préalables au premier décaissement, (13 mois et demi pour le PRECAEET et de 42 mois pour le PRERDEE) , (ii) le processus d'acquisition des biens et services du fait de la lourdeur des procédures, (iii) l'incapacité (technique et financière) ou le non-respect du délai d'exécution par les Entreprises sélectionnées, et (iv) la qualité et /ou la caducité des études techniques et de l'EIES à l'entrée du portefeuille. Ces facteurs ont entraîné le dépassement du délai d'exécution et la prorogation de la Date Limite de Mobilisation (DLM) des ressources du prêt.

L'efficience est donc jugée peu satisfaisante.

3.3.2. Efficience par rapport à l'utilisation des ressources

Le PRERDEE a été financé à hauteur de 10 000 MFCFA par la Banque. A la date du 23 Octobre 2017, le montant total des engagements sur le prêt s'élevait à 9 000 280 593 FCFA (soit 90% du prêt) entièrement décaissé. D'une manière générale, l'enveloppe budgétaire du projet a permis de réaliser la totalité des composantes du projet en décembre 2013 et d'atteindre les objectifs fixés tout en dégageant un reliquat de 999 719 407 FCFA par rapport à l'évaluation ex ante.

Concernant le PRECAEET financé à hauteur de 5 000 MFCFA, le montant total des engagements sur le prêt BOAD s'élevait à 3 229 617 509 FCFA (70,82 % du prêt) entièrement décaissé à la date du 26 octobre 2017 pour un taux d'exécution des travaux de 65,95% à fin octobre 2017. La Date Limite de Mobilisation (DLM) du prêt préalablement fixée au 26 septembre 2015 a été prorogée au 24 juin 2019.

3.4. Durabilité

3.4.1. Durabilité technique

Les biens et services ont été acquis au meilleur rapport Qualité/Prix par un processus d'appel à la concurrence, conformément aux dispositions en vigueur à la CEET et au niveau des bailleurs de fonds. Les équipements acquis pour la mise en œuvre des projets répondent aux exigences des normes techniques en vigueur à la CEET. La CEET a pris les dispositions pour assurer le transfert de technologie en matière d'exploitation et de maintenance afin de pouvoir garantir la pérennité des ouvrages acquis dans le cadre du projet. Sur la base de ces considérations, la durabilité technique des acquis du projet est garantie.

3.4.2. Durabilité environnementale

A l'évaluation ex-ante, les mesures d'atténuation des impacts éventuels et les actions de protection de l'environnement préconisées concernaient le respect des normes en vigueur et la sécurité des populations lors de l'exécution et de la mise en service des travaux. L'exécution des ouvrages a respecté les règles d'établissement et d'exploitation des lignes et des postes des réseaux électriques.

Il convient de noter que les projets ont contribué à une réduction de l'émission des gaz à effet de serre par l'arrêt d'unités de production thermique Diesel d'environ 1,6MW.

3.4.3. Durabilité sociale

Au plan social, le projet a eu un impact positif sur les populations grâce à l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité. Par ailleurs, l'énergie ayant un caractère transversal, il est noté des impacts positifs sur l'approvisionnement en eau, la santé et l'éducation.

Au plan socio-économique, les risques financiers ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet tels que le niveau d'appropriation par les parties prenantes sont mineures pour remettre en cause la durabilité des résultats des projets.

4. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE

Le résumé des notes attribuées par les évaluateurs est présenté ci-dessous :

Tableau 2: Notations de la performance

CRITÈRES	NOTE SUR 4	APPRÉCIATIONS
Performance du projet en matière d'effets sur le développement		
Pertinence	4	Très Satisfaisante
Efficacité	3	Satisfaisante
Effizienz	2	Partiellement insatisfaisante
Durabilité	3	Satisfaisante

4.1. Performance de l'Emprunteur

L'exécution des projets a été une réussite à l'actif de (i) l'Etat par la régularité de paiement de la contrepartie nationale, et (ii) des institutions

chargées de l'exécution dont les capacités sont correctement prises en compte lors de la conception du projet.

La performance a été jugée satisfaisante.

4.2. Performance de la Banque

Les projets du sous-secteur de l'électricité au Togo ont été réalisés conformément à la procédure de la Banque. La performance de la Banque a été jugée satisfaisante.

5. ENSEIGNEMENTS TIRES

5.1. Au stade de la conception des projets

Afin de se prémunir contre toute déviance préjudiciable au projet, la Banque devra instaurer des normes de qualité à l'entrée du portefeuille. Il est suggéré la préexistence d'une UGP dédiée au projet, disposant des compétences requises, capable d'assurer une gestion efficace du processus préalable à l'identification et à la conception des projets. En outre, une attention particulière devra être portée à la qualité des études.

5.2. Au stade de la mise en œuvre des projets

Au cours de la réalisation des projets, la Banque devra améliorer le nombre et la fréquence des missions de supervision ; et procéder obligatoirement à une mission de fin d'exécution dès l'achèvement du projet.

Par ailleurs, la Banque devra veiller à la réalisation systématique de l'audit technique et financier à l'achèvement des projets afin de tirer des enseignements à mettre à profit pour les projets futurs.

6. RECOMMANDATIONS FORMULEES

6.1. A l'Emprunteur

- > Veiller à la qualité à l'entrée en portefeuille des projets ;
- > Établir et faire respecter le calendrier prévisionnel d'exécution des projets ;
- > Réaliser un audit technique et financier à la fin de l'exécution des projets ;
- > Réorganiser et redynamiser la cellule de passation des marchés de la CEET.

6.2. A la Banque

- > Mettre en application les normes de qualité à l'entrée en portefeuille des projets telles que mentionnées dans le manuel de procédure de suivi-évaluation de la Banque ;
- > Renforcer la fréquence des missions de supervision des projets et organiser une mission de fin d'exécution dès l'achèvement des projets ;
- > Mettre un accent sur le «Suivi-évaluation» des résultats de développement.

4

7. CONCLUSION

Les projets ont permis de : (i) raccorder 40.000 abonnés supplémentaires à Lomé, (ii) réduire des chutes de tension d'environ (30%) aux heures de pointes dans la zone d'intervention ; (iii) réduire l'Énergie Non Distribuée (END) et (iv) fournir de l'énergie électrique 24/24H au lieu de 12/24H dans la préfecture d'Oti. En outre, la construction de la centrale de Dapaong et des lignes Moyennes Tensions a permis d'assurer la fourniture d'une énergie de qualité à la ville de Dapaong et les localités rurales voisines de

Tantigou, Nassablé, Mango et Korbongou. Avec le projet, le taux d'accès à l'électricité de la préfecture de TONE, dont le chef-lieu est Dapaong, a enregistré une croissance de 4,2% entre 2011 et 2015. Dans l'ensemble, à l'exception des retards d'exécution, les projets ont été pertinents, efficaces et les résultats seront durables. Par ailleurs, la Banque et le Gouvernement Togolais ont travaillé en synergie en vue de trouver des solutions tangibles aux difficultés d'accès des populations urbaines et rurales à l'électricité.

SIGLES ET ACRONYME

APD	: Avant-Projet Détaillé
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BT	: Basse tension
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CEET	: Compagnie d'Énergie Electrique du Togo
DLM	: Date Limite de Mobilisation
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
FCFA	: Francs Communauté Financière Africaine
KV	: Kilovolt
KVA	: Kilovolt - Ampère
KWh	: kilowatt-heure
MOD	: Maître d'Ouvrage Délégué
MT	: Moyenne Tension
MVA	: Méga Volt Ampère

MW	: Mega Watt
MWh	: Méga Watt heure
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
PGES	: Programme de Gestion Environnementale et Sociale
PRECAEET	: Projet de Renforcement et de Construction des Alimentations en Energie Electrique au Togo
PRERDEE	: Projet de Renforcement et d'Extension du Réseau de Distribution d'Énergie Electrique
QEP	: Qualité à l'Entrée en Portefeuille
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SECDE	: Service d'Etudes et de Conseils pour le Développement et l'Environnement
UGP	: Unité de Gestion du Projet

POUR EN SAVOIR PLUS :

Banque Ouest Africaine de Développement, 68 Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé-Togo
Téléphone : +228 22 21 59 06 ; Fax : + 228 22 21 52 67 ; Email : boadsiege@boad.org

DIRECTION DE L'EVALUATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS (DERP)

- *M. Patrice GBAGUIDI, Directeur de la DERP ;*
- *M. Didier Serge Damit AMANY, Directeur Adjoint de la DERP, Chef de Division de la DETPP ;*
- *M. Hassan TAMBOURA, Chef de Division de la DAREP.*

